

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 19 juin 2017, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Sylvie Joly et Jocelyne Bishop-Ménard conseillères, messieurs Michel Marin, Claude Lepage, Martin Chartrand et François Deschamps, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

17-06-6713 Séance ordinaire du 15 mai 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

Règlement numéro 223 – Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie – Résultat de la tenue du registre

M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général dépose le rapport sur la tenue du registre du 23 mai 2017 pour le règlement suivant :

Règlement # 223 – Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie.

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 2 515;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 262;
- Le nombre de demande faite est de 0.

Le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire ait lieu n'a pas été atteint, le règlement numéro 223 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

17-06-6714 Contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre datée du 10 mai 2017 de Mme Louise Milette, chef du Service de l'exploitation et des centres de services concernant le renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage de la rue Sauvé et de la montée du Comté pour la saison 2017-2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la municipalité des Coteaux désire renouveler le contrat de déneigement et de déglçage de la rue Sauvé et de la montée du Comté pour la saison 2017-2018 avec le ministère des Transports du Québec, au montant de 13 001.96\$.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la résolution.

....**ADOPTÉE**....

Règlement décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de membranes de filtration pour l'usine de filtration – Avis de motion

La conseillère Sylvie Joly donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal un règlement décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de membranes de filtration pour l'usine de filtration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Service incendie – M. Martin Chartrand

Règlement relatif au brûlage – Avis de motion

Le conseiller François Deschamps donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal un règlement relatif au brûlage.

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

17-06-6715 Acquisition d'un tracteur à gazon et tondeuse, d'un balai et d'une souffleuse – Résultat des soumissions

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du résultat de l'ouverture des soumissions concernant l'acquisition d'un tracteur à gazon, d'une tondeuse frontale, d'un balai et d'une souffleuse.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2017 à 11h00 au 65, route 338, Les Coteaux.

Trois compagnies ont déposé des soumissions.

| | Soumissionnaire | Montant (taxes incluses) |
|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| 1 ^{ère} soumission | Groupe Agritex (St-Polycarpe) | 60 820.63 \$ |
| 2 ^e soumission | Groupe Agritex (St-Roch-de-l'Achigan) | 64 845.90 \$ |
| 3 ^e soumission | Groupe Agritex (Drummondville) | 65 421.92 \$ |

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe Agritex (St-Polycarpe). » pour un montant total de 60 820.63 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un tracteur à gazon, d'une tondeuse frontale, d'un balai et d'une souffleuse. **L'acquisition est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 223 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.**

....ADOPTÉE....

17-06-6716 Demande d'enlèvement d'un dos d'âne rue André

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande datée du 29 mai 2017 provenant des résidents de la Corporation d'Habitation des deux Coteaux concernant l'enlèvement d'un dos d'âne.

CONSIDÉRANT la configuration de l'intersection et la présence d'un autre dos d'âne à proximité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

d'autoriser l'enlèvement du dos d'âne situé à l'intersection des rues Rémillard et André.

....ADOPTÉE....

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

17-06-6717 Usine de filtration – Mandat aux ingénieurs – Conduite d'eau brute et puits de pompage

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres de services pour honoraires d'ingénieur;

- Comeau Experts-conseils pour la modification de la tuyauterie d'une nouvelle prise d'eau;
- Consultants Gaboury Expert inc. pour l'aménagement d'une nouvelle conduite, structure de béton pour prise d'eau et raccordement de la nouvelle conduite d'arrivée d'eau brute;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

d'accepter l'offre de service de « Consultants Gaboury Experts inc. » au montant de 21 700 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis, incluant la demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ainsi que la surveillance des travaux, le tout conformément à l'offre de services #16573, datée du 10 février 2017.

....ADOPTÉE....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque
Mme Sylvie Joly**

ARDC – Rapport d’activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de l’Association Récréative des Coteaux et du comité Piste cyclable Soulanges en date du 19 juin 2017.

Bibliothèque – Rapport d’activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux en date du 15 juin 2017.

Terrains, bâtisses et équipements – M. Claude Lepage

17-06-6718 Appellation centre communautaire au 21, rue Prieur

Les membres du conseil prennent connaissance de la recommandation du comité de toponymie concernant l’appellation de l’édifice municipal du 21, rue Prieur.

Une citoyenne demande la parole sur ce sujet et Mme Denise GodinDostie accepte d’entendre son intervention.

La citoyenne se questionne sur la proposition de nommer le bâtiment au nom d’édifice Gille Grenier plutôt que édifice « Salle des Chevaliers de Colomb ».

Mme Sylvie Joly, conseillère émet des réserves sur la nomination considérant que M. Grenier est toujours vivant.

Mme Denise Godin-Dostie indique qu’il y a plusieurs édifices qui portent le nom de personnes vivantes et qu’il n’y a pas d’obligation d’attendre que la personne soit décédée pour procéder à l’appellation d’édifices municipaux.

**SUITE AUX DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,**

d’attribuer le nom « Édifice Gilles Grenier » au centre communautaire situé au 21, rue Prieur.

....ADOPTÉE....

Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie

17-06-6719 Comité ZIP du Haut St-Laurent – Conseil d’administration

CONSIDÉRANT le renouvellement des membres au conseil d’administration du comité Zip du Haut-St-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,**

De nommer Mme Sylvie Joly à titre de déléguée municipale au Comité Zip du Haut-St-Laurent et d’autoriser Mme Joly à siéger sur le conseil d’administration de cet organisme.

.... ADOPTÉE

Ressources humaines – M. François Deschamps

17-06-6720 Prix « Artisan de la Fête nationale »

Lors du lancement régional de la Fête nationale du Québec dans le Suroît, la Société nationale des Québécois du Suroît a souligné la contribution exceptionnelle de Madame Lucie Hamel à la Fête nationale du Québec en lui remettant le prix « Artisan de la Fête nationale » 2017.

« Depuis plus de trente ans maintenant, Lucie Hamel se dévoue corps et âme pour faire de la Fête nationale à Les Coteaux, un événement marquant dans l’année et dans la région du Suroît. Lucie ne compte pas ses heures et ses pas les 23 et 24 juin, elle est partout, du matin au petit matin... Appuyée de bénévoles et d’un conseil de ville qui reconnaissent en elle une vraie leader, elle a su au fil des ans, tisser des liens solides avec tous ces gens qui reviennent donner de leur temps et du savoir pour faire de la Fête nationale à Les Coteaux, une fête qui réunie les familles, les jeunes et les moins jeunes autour d’activités originales, rassembleuses et festives. Son expérience est un trésor qu’il faut chérir, sa gentillesse et son sens de l’organisation n’ont d’égal que sa grande humilité. La Fête nationale ne serait pas ce qu’elle est, ni ce qu’elle est devenue à Les Coteaux sans Lucie Hamel à sa tête. Merci Lucie. »

Madeleine Boulanger

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

que la Municipalité des Coteaux se joint à Mme Boulanger de la Société nationale des Québécois du Suroît afin d'adresser un vote de félicitations et de remerciement à Mme Lucie Hamel pour toutes les énergies déployées dans le cadre de ses fonctions qui contribuent notamment à organiser un évènement de qualité à tous les citoyens de la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

.... ADOPTÉE

Urbanisme – Mme Sylvie Joly

17-06-6721 DM-237 – 165, rue Louis-S. Parizeau – Empiètement cases de stationnement

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-237 soumise par Mme Cristel Savage concernant le 165, rue Louis-S. Parizeau afin de:

- Permettre des cases de stationnement avec un empiètement maximal de 5.48 mètres devant la façade d'une habitation au lieu de 2 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-711 informant que la demande devrait être acceptée;

Mme Denise Godin-Dostie demande si les citoyens veulent s'exprimer sur la demande. Il n'y a eu aucun commentaire émis.

**SUITE AUX DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-237 de Mme Savage, soit acceptée pour les raisons suivantes :

- Le stationnement est en façade d'un garage attaché converti en commerce.
- La dérogation mineure ne causera pas de préjudice aux voisins.

.... ADOPTÉE

17-06-6722 DM-238 – 300, montée du Comté – Réduction du nombre de stationnement

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-238 soumise par M. Éric Péladeau concernant le 300, montée du Comté afin de:

- Réduire le nombre de case de stationnement requis pour une habitation multifamiliale de 6 logements, soit de 12 à 11 cases.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-712 informant que la demande devrait être acceptée;

Mme Denise Godin-Dostie demande si les citoyens veulent s'exprimer sur la demande. Il n'y a eu aucun commentaire émis.

**SUITE AUX DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-238 de M. Péladeau, soit acceptée pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure permettra de conserver un arbre mature et la végétation existante ;
- La dérogation mineure ne causera pas de préjudice aux voisins.

.... ADOPTÉE

17-06-6723 DM-239 – 91, cercle des Fétuques – Régularisation de l'implantation de l'escalier extérieur

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-239 soumise par M. Patrick Leblanc concernant le 91, cercle des Fétuques afin de:

- Régulariser l'implantation de l'escalier extérieur du bâtiment principal ayant un empiètement de 2,2 mètres dans la marge avant au lieu de 2 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-713 informant que la demande devrait être acceptée;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Mme Denise Godin-Dostie demande si les citoyens veulent s'exprimer sur la demande. Il n'y a eu aucun commentaire émis.

**SUITE AUX DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-239 de M. Leblanc, soit acceptée pour les raisons suivantes :

- Une erreur est survenue lors de la construction de la maison ;
- Selon le certificat de localisation préparé par David Simoneau, arpenteur-géomètre, minute 9315, dossier S 3577-3, daté du 23/03/2017, l'escalier extérieur situé dans la cour avant n'est pas conforme à la réglementation en vigueur ;
- Les travaux ont été réalisés de bonne foi ;
- La dérogation mineure ne causera pas de préjudice aux voisins.

.... ADOPTÉE

17-06-6724 PIIA 2017-11 – 11, rue André – Installation d'une clôture

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-11 soumise par M. Fabien Rioux concernant le 11, rue André afin d' :

- Installer une clôture de bois teint brun de 5 pieds de hauteur située derrière le garage.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-714 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-11 de M. Rioux soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... ADOPTÉE

17-06-6725 PIIA 2017-12 – 146, rue Principale – Changement de portes

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-12 soumise par M. Émile Bariteau concernant le 146, rue Principale afin de :

- Changer les deux portes d'entrée du côté de la rue Principale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-715 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-12 de M. Bariteau soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... ADOPTÉE

17-06-6726 PIIA 2017-13 – 19, rue Duckett – Revêtement extérieur et fenêtres

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-13 soumise par M. Richard Cyr concernant le 19, rue Duckett afin de :

- Remplacer le revêtement extérieur de la véranda pour du canexel couleur cèdre (comme la maison) ;
- Changer les 3 fenêtres à guillotine de la véranda pour des fenêtres à battant.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-716 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Que la demande de PIIA 2017-13 de M. Cyr soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... ADOPTÉE

17-06-6727 PIIA 2017-14 – 59, rue Lippé – Galerie et peinture extérieure du revêtement

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-14 soumise par Mme Jessika Fleury concernant le 59, rue Lippé afin de :

- Peindre le revêtement extérieur gris-brun et le contour des fenêtres d'un brun-gris foncé;
- Refaire la galerie avant : toiture en bardeaux d'asphalte noir, rampes et colonnes en aluminium noir, limon de l'escalier noir.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-717 informant que la demande devrait être acceptée avec condition;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-14 de Mme Fleury soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

Condition reliée à l'acceptation :

- L'un des deux escaliers avant doit être enlevé.

.... ADOPTÉE

17-06-6728 PIIA 2017-15 – 82, rue Lippé – Gazebo, galerie, revêtement extérieur et clôture

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-15 soumise par Mme Anne Messier concernant le 82, rue Lippé afin de :

- Construire un gazebo (colonne en bois traité brun et toiture de tôle vert foncé) ;
- Construire une galerie (bois traité brun et rampe tel que maison mais non arrondie) avec pergolas en bois traité brun;
- Installer une clôture en bois brun et d'une haie de cèdres ;
- Changer le revêtement extérieur du garage pour un déclin de ciment de couleur crème tel que la véranda.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-718 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-15 de Mme Messier soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... ADOPTÉE

17-06-6729 PIIA 2017-16 – 11, rue Lalonde - Clôture

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-16 soumise par M. Alain Proulx concernant le 11, rue Lalonde afin d' :

- Installer une clôture de mailles de chaîne noire avec lattes, dans les cours latérales et arrière.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-719 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Que la demande de PIIA 2017-16 de M. Proulx soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

... ADOPTÉE ...

17-06-6730 PIIA 2017-17 – 103, rue Lippé - Remise

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-17 soumise par M. Daniel Dupuis concernant le 103, rue Lippé afin de :

- Construire une remise de 12' X 14'-8'', revêtement extérieur : canexel couleur kaki, coin de mur, soffite, fascia, porte, fenêtres et moulures de fenêtre blanc. Toiture en bardeaux d'asphalte noir.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017, résolution numéro 17-06-720 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-17 de M. Dupuis soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

... ADOPTÉE ...

Demande de modification d'usage – 165, route 338

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande datée du 13 juin 2017 de la firme « Investissement Danimer inc. » concernant un changement d'usage pour l'immeuble portant l'adresse 165, route 338.

L'analyse de cette demande est reportée lors d'une prochaine rencontre pour discuter de la position des membres du conseil concernant cette demande.

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 7 juin 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 juin 2017.

Michel Marin fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

17-06-6731 Régie d'assainissement des Coteaux – Règlement numéro 7 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 334 500 \$

Les membres du conseil prennent connaissance du règlement numéro 7 de la Régie d'assainissement des Coteaux, modifiant le règlement numéro 6 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 334 500 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité des Coteaux approuve le règlement numéro 7 – Règlement autorisant l'augmentation de la dépense et de l'emprunt pour un montant additionnel de 334 500 \$ pour les travaux d'augmentation de la capacité des étangs aérés, mise à niveau et travaux à l'usine d'épuration des eaux de la Régie d'assainissement des Coteaux. La dépense et l'emprunt décrétés pour l'ensemble des travaux sont établis à 2 582 000 \$.

... ADOPTÉE ...

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbal du 6 juin 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 juin 2017.

François Deschamps fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Correspondance

| DATE | EXPÉDITEUR | SUJET |
|------------|--------------------------------------|--|
| | Comité de transition Québec | Maintien des services de transport en commun des municipalités hors-territoire |
| 03-04-2017 | École Léopold-Carrière | Commandite Poker Run Irlandais |
| 02-03-2017 | École secondaire Soulanges | Demande de soutien financier – Championnats mondiaux de cheerleading |
| 23-05-2017 | Municipalité de St-Zotique | Schéma de couverture de risques incendie |
| 16-05-2017 | Écho-tech H2O inc. | Étude bathymétrique du Lac St-François |
| 07-06-2017 | Asplundh Canada | Application d’herbicides pour chemin de fer |
| 06-06-2017 | Hydro-Québec | Appel à la prudence à proximité des centrales et barrages |
| 08-06-2017 | Conseil international du lac Ontario | Le débit d’eau élevé se poursuit |
| 01-06-2017 | MAMOT | Approbation du règlement # 219 |
| 27-04-2017 | Culture pour tous | Les journées de la culture |
| 19-05-2017 | FQM | Invitation au congrès |
| 31-05-2017 | MRC Vaudreuil-Soulanges | Aide financière navette fluviale |

Rapport financier

17-06-6732 Liste de chèques au 19 juin 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 18634 à 18737 soient approuvés, pour un montant de 351 149.07 \$ ainsi que les paiements effectués par Accès D Affaires au montant de 382 648.01 \$ pour un total de 733 797.08 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 12 juin 2017.

Période de questions

1^{ère} intervention

Un citoyen déclare que l’immeuble du 21 rue Prieur ne devrait pas porter le nom « Chevalier de Colomb »

2^e intervention

Une citoyenne déclare que la bâtisse du 21 rue Prieur porte déjà plusieurs appellations. Elle demande quelles personnes siègent sur le comité de toponymie qui a recommandé le nom de « Gilles Grenier ».

Mme Denise Godin-Dostie indique que les salles du 21 rue Prieur disposent toutes d’appellations distinctes mais que l’édifice n’a pas fait l’objet d’une nomination officielle. Mme Denise Godin-Dostie énumère le nom des personnes siégeant sur le comité de toponymie.

3^e intervention

Un citoyen demande si le propriétaire du terrain situé au côté sud de la Route 338 à l’intersection de la Montée du Comté doit respecter une limite de temps pour construire son projet d’immeuble.

Mme Denise Godin-Dostie indique que dans ce dossier il n’y a pas eu de limite de temps d’imposée pour aménager le projet du propriétaire. Il s’agissait plutôt d’une modification au règlement de zonage pour pouvoir autoriser la construction du projet du promoteur. Le projet prévoyait un nouveau commerce qui n’a pas encore débuté.

Monsieur Michel Marin indique que le changement au règlement de zonage a modifié le type d’usage qui est permis à cet endroit. Il y a possibilité d’avoir un nouveau bâtiment sur le terrain actuellement occupé par l’immeuble du 120 Montée du Comté.

4^e intervention

Un citoyen demande si le promoteur a l’obligation de déposer un plan avant la modification du règlement de zonage.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Mme Denise Godin-Dostie indique que pour des changements d'usage, le promoteur n'a pas à fournir de plan projet car différents bâtiments peuvent répondre aux différents usages autorisés. Par contre, le promoteur doit déposer un plan final pour obtenir un permis de construction.

5^e intervention

Un citoyen de la rue Laurie demande des informations concernant un avis d'infraction reçu relatif à la présence d'un véhicule récréatif sur son terrain.

Mme Denise Godin-Dostie indique que le constat d'infraction a été émis car la marge de recul latérale prévue au règlement n'était pas respectée.

Le citoyen demande au conseil municipal de lui autoriser une tolérance face au règlement municipal. Son voisin a accepté verbalement la présence de ce véhicule. Le citoyen limite les heures et les journées où le travail est effectué sur le véhicule récréatif

Denise Godin-Dostie indique que cette demande fera l'objet de vérification.

6^e intervention

Une citoyenne demande des informations concernant les jardins communautaires.

Madame Denise Godin-Dostie répond aux questions et indique que plusieurs nouveaux jardins communautaires ont été aménagés et mis à la disposition des citoyens intéressés.

7^e intervention

Une citoyenne demande des précisions concernant le contrôle des outardes au parc Promutuel et suggère l'installation de petites clôtures de broche.

Monsieur Michel Marin indique que la clôture de broche n'est pas une solution acceptable pour entourer un parc municipal. M. Marin fait un bref historique de ce parc.

Madame Denise Godin-Dostie indique que la Municipalité doit tenir compte des directives du Ministère de l'Environnement notamment pour le nettoyage de la passe d'eau ainsi que les limitations au niveau des aménagements dans les dix premiers mètres du rivage.

8^e intervention

Un citoyen déclare que la Municipalité pourrait installer un fil de pêche à la hauteur de la poitrine des outardes (\pm 2 pieds). Il a noté la présence de beaucoup de déjections au parc Promutuel.

9^e intervention

Une citoyenne demande si l'étude bathymétrique prévue a été réalisée.

Madame Denise Godin-Dostie indique qu'effectivement l'étude bathymétrique pour l'ensemble des baies de la municipalité a été réalisée le 16 mai dernier.

La citoyenne demande si le débit de l'eau a été pris en compte dans l'étude.

Denise Godin-Dostie indique que le débit d'eau fait partie de la modélisation qui analyse la sédimentation des baies dans la municipalité.

10^e intervention

Un citoyen indique que l'entreprise gazonnière Richer allume des feux pour se débarrasser de matériaux.

Madame Denise Godin-Dostie indique qu'elle prend en note cette déclaration et va vérifier le tout.

Ce citoyen demande aussi si c'est la municipalité qui a ajouté de la pierre sur la rue de la Gazonnière.

Denise Godin-Dostie répond que la Municipalité a ajouté de la pierre sur cette rue pour améliorer la qualité de cette rue et permettre l'épandage d'abat poussière afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens des secteurs environnants.

Ce citoyen demande également à la municipalité de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Delisle près de l'intersection de la rue de la Gazonnière. Le stationnement d'autobus scolaires près de l'intersection augmente le danger d'accidents à cet endroit.

Denise Godin Dostie prend note de la demande.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

11^e intervention

Une citoyenne demande à la municipalité d'ajuster le niveau du puisard sur la rue Lippé près de l'endroit où un bris d'aqueduc a eu lieu cet hiver.

Madame Denise Godin Dostie prend note de la demande.

Cette citoyenne demande aussi si les matériaux de démolition de la rue Doucet seront enlevés du terrain.

Denise Godin-Dostie indique qu'un constat d'infraction a déjà été envoyé au propriétaire afin de compléter le nettoyage de ce terrain.

Cette citoyenne informe le conseil municipal qu'un vallon est toujours présent en face du garage de réparation mécanique sur la rue Sauvé.

Elle déclare qu'elle a reçu un constat d'infraction pour enlever un abri tempo sur son terrain, car son terrain est encore détrempé et qu'il est difficile d'accès.

Denise Godin-Dostie demande à la citoyenne de présenter sa demande par écrit en y incluant les arguments appuyant sa demande.

Cette citoyenne dit qu'il y a un bloc de béton de présent sur un terrain vacant sur la rue Lippé en direction de St-Polycarpe.

Monsieur Michel Marin indique qu'il a constaté ce bloc de béton sur une terre agricole et qu'il fait partie de l'exploitation agricole du propriétaire.

12^e intervention

Un citoyen demande comment il peut se plaindre d'un voisin qui allume un feu extérieur qui dérange, la fin de semaine pendant que les bureaux municipaux sont fermés.

Madame Denise Godin-Dostie indique que le service 9-1-1 est en fonction 7 jours par semaine et que les pompiers pourront intervenir en cas d'infraction à la réglementation municipale.

13^e intervention

Un citoyen demande à la Municipalité de procéder à l'installation d'une traverse pour piétons sur la Route 338 à l'intersection de la rue des Saules.

Madame Denise Godin-Dostie indique que cette demande sera transmise de nouveau au Ministère des Transports afin d'obtenir de leur part l'autorisation pour la municipalité d'y aménager une traverse pour piétons sur la Route 338 qui est une route sous juridiction du Ministère des Transports.

14^e intervention

Un citoyen demande à la Municipalité d'installer des affiches afin que le stationnement aménagé pour les remorques à bateau soit réservé à cet usage.

Madame Denise Godin-Dostie indique que de nouvelles affiches seront installées pour assurer que les remorques à bateau disposent de ce stationnement. Les véhicules des campeurs et des locateurs de quais seront redirigés vers d'autres lieux de stationnement.

Ce citoyen déclare également que lors des assemblées municipales les décisions sont déjà toutes prises et ne laisse pas de place pour les débats.

Denise Godin-Dostie indique que les assemblées publiques municipales sont des temps de prise de décision et non des rencontres de débats.

Ce citoyen indique aussi que les assemblées devraient prévoir des temps pour les réponses aux questions des assemblées précédentes ainsi qu'une période pour que les citoyens puissent émettre leurs opinions.

15^e intervention

Un citoyen demande si la municipalité dispose d'une réglementation pour obliger un propriétaire à reconstruire un bâtiment après la démolition d'un immeuble.

Madame Denise Godin-Dostie indique que la municipalité ne possède pas de disposition règlementaire en ce sens.

16^e intervention

Une citoyenne demande si le conseil municipal a bien reçu un courriel envoyé à l'urbaniste concernant l'achat d'un immeuble à vendre à l'intersection de la rue Principale et la Montée du Comté.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Madame Denise Godin-Dostie confirme que les membres du conseil ont pris connaissance de cette demande et que des informations ont été recueillies concernant cette propriété à vendre. À court terme, les priorités municipales vont aux travaux majeurs des infrastructures, aqueduc, égout et rues. Le dossier demeure par contre à l'étude et n'est pas rejeté.

Suite à une discussion avec l'urbaniste, ce citoyen a indiqué que lorsque la situation se présente, la municipalité devrait acheter ces propriétés dès que disponible. Ces propriétés amènent des revenus importants pour la municipalité.

17^e intervention

Une citoyenne demande à la municipalité d'aménager une voie de contournement à l'ouest de la rue Sauvé à cause du développement de ce secteur et de l'augmentation de la circulation sur la rue Sauvé.

Madame Denise Godin-Dostie indique qu'elle prend note de la demande.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

17-06-6734 Levée de la séance régulière du 19 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 19 juin 2017 soit levée à 21h18.

... ADOPTÉE ...

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général